INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école spécialisée de l'Envol 01 décembre 2022

N° de la résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC ÉCOLE SPÉCIALISÉE DE L'ENVOL

centre de services scolaire des Premières-Seigneuries Québec

Procès-verbal de la deuxième séance du conseil d'établissement tenue le 1 er décembre 2022 à 18 h 30 en TFAMS.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Bourret Joanie, parent
Ducas Annie, enseignante
Duchesneau, Pierre-Luc, président
Jaime David, parent
Landry Martin, parent
Leblanc Chantal, éducatrice en service de garde classe principale
Rancourt Catherine, représentante du personnel professionnel
Richard Nancy, enseignante
Vallée Caroline, représentante du personnel de soutien

ÉTAIT absente Marie-Claude Servant, parent

PARTICIPAIT ÉGALEMENT

Gagnon Marie-Christine, directrice

Chantal Leblanc agit en qualité de secrétaire de la séance

2.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

M^{me} Marie-Christine Gagnon, directrice, souhaite la bienvenue aux membres. Le quorum requis par la loi est atteint.

2.2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 1ER DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par Catherine Rancourt et résolu que l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ 22-23 /09

INITIALES DU PRÉSIDENT		Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
INITIALES DU SECRÉTAIRE		de l'école spécialisée de l'Envol
		1er décembre 2022
N° de la résolution ou annotation	2.3	LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 octobre 2022
CÉ 22-23 / 10		Il est proposé par M. Martin Landry et résolu que le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2022 soit modifié tel que suit : 1.5 M. Jaime est élu comme représentant du comité de parent 1.9 Une lettre doit être envoyée au ministère de la famille pour leur contribution, mais le tout n'est pas suffisant par rapport aux coûts. Adopté tel que présenté suite à la correction des coquilles. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
	2.4	QUESTIONS DU PUBLIC
		Il n'y a pas d'intervention du public à cette séance.
	POI	NTS DE DÉCISION
CÉ 22-23 / 11	2.5	PROJET ÉDUCATIF
		Présentation et explication du projet éducatif basé sur la réussite des élèves. Le CÉ adhère au nouvel énoncé "Un milieu de vie et d'apprentissage unique où chaque élève a sa place, soutenu par l'expertise d'une équipe bienveillante et engagée."
		M. Landry mentionne qu'il appréciait l'expression "expertise reconnue" de l'ancienne version. Il précise qu'il est important de laisser une place de choix à la TEVA dans le projet éducatif.
		Le CÉ adhère aux choix des valeurs, mais questionne le libellé de l'enjeu qualitatif. La direction précise que le comité est en travail sur cet aspect.
		ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
CÉ 22-23 / 12	2.6	PLAN DE LUTTE POUR CONTRER LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION
		Présentation du bilan 2021-2022 et précision quant à l'utilisation d'un document conçu pour les écoles régulières. Les stratégies étant différentes dans notre milieu, la direction partage souhaiter retravailler le tout avec l'équipe d'intervention si le ministère accepte un autre modèle.

1er décembre 2022 Page 2

INITIALES DU PRÉSIDENT	Procès-verbal
	du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
INITIALES DU SECRÉTAIRE	de l'école spécialisée de l'Envol
	1er décembre 2022
	Demande d'aligner les infos complémentaires avec les sections associées sur le bilan pour en faciliter la lecture. Écrire au long le mot "individuel" et ajouter des 0 aux sanctions.
	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
2.7	7 FÊTE DE NOËL ET SORTIES SCOLAIRES
CÉ 22-23 / 13	Il est proposé par le comité de Noël de vivre des activités selon un horaire continu le 23 décembre de 8h18 à 13h30 si le service de transport accepte cette demande.
	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
CÉ 22-23 / 14	Il est demandé par les groupes 205, 207 et 208 de vivre une formule "réveillon de Noël" le 22 décembre à la suite de la journée régulière de classe sans cours la journée suivante ni possibilité d'utiliser le service de surveillance. Il est convenu que 70% des élèves des groupes doit participer avec l'accord du parent. Il est demandé qu'un sondage précisant aux parents qu'ils devront venir chercher leur enfant vers 19h20 et que le lendemain, ils n'auront pas accès au service de surveillance soit envoyé pour chacune des classes.
	Il est demandé que l'activité du réveillon n'ait pas d'impact sur les besoins en personnel pour le lendemain et qu'il n'y ait pas de demande de budget particulier pour vivre cette activité.
	Les membres du CÉ passe au vote: 8 membres sont en faveur et un membre en désaccord.
	La demande est donc acceptée en majorité et il est convenu que si d'autres groupes s'ajoutaient, les mêmes modalités devraient être respectées.
	ADOPTÉ PAR LA MAJORITÉ

1er décembre 2022 Page 3

INITIALES DU PRÉSIDENT Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école spécialisée de l'Envol INITIALES DU SECRÉTAIRE 1er décembre 2022 N° de la résolution POINTS D'INFORMATION ou annotation 2.8 INFORMATION DE LA DIRECTION Sécurité routière: le dossier se poursuit et des changements sont à venir pour le stationnement et le débarcadère. Il est précisé que le paillis sera remplacé par des cailloux dans le parc des balançoires considérant la formation récurrente de champignons. Mme Gagnon précise que les frais seront assumés par le CSS. Il est précisé que des impacts sont à venir au niveau du secrétariat avec l'absence de Mme Houle. 2.9 INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE M. Duchesneau invite les gens à communiquer avec lui s'ils sont intéressés par les olympiades. 2.10 INFORMATIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS DU **CSSPS** M. Jaime nous informe qu'il se retire de son mandat. Un courriel sera envoyé par le président pour voir si un autre membre parent est intéressé. 2.11 INFORMATIONS DU REPRÉSENTANT DU SERVICE DE GARDE N/A 2.12 QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT Confirmation de la rencontre REVHVI pour le 13 décembre 17h00 à l'école. 2.13 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20h52.

1er décembre 2022 Page 4

Secrétaire

Président